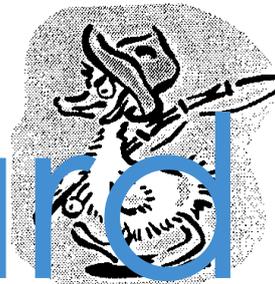




LE

Canard



DES TERRITORIAUX

2018

NOV.

**UNION RÉGIONALE
GRAND EST**

Suivez toutes nos actions sur :  

DANS CETTE ÉDITION :

L'**UNSA**, c'est une grande famille !

Page 2

A l'**UNSA** pas de bla bla... que des actes !

Page 2

2014-2018 : on a bougé pour vous !

Page 3

Infos statutaires

Page 4

Rejoignez-nous :

Téléchargez

le **BULLETIN D'ADHÉSION**

(sur notre site : rubrique

« **Infos pratiques / Comment adhérer ?** »)



et le

FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT



IL FAUT SAVOIR QUE : la cotisation syndicale ouvre droit systématiquement à un **crédit d'impôt** égal à **66 %** du montant versé (article 23 de la loi n° 2012-1510).



Faites un geste pour l'environnement :

Après avoir lu ce journal, ne le jetez pas !

Faites en profiter un€ de vos collègues !!!



Qui veillera sur nos droits demain ?

« Nous toutes et tous, candidats aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 »



Sylvie WEISSLER
Secrétaire générale de l'Union Régionale Grand Est. Membre du Bureau Fédéral.

L'UNSA,

C'EST UNE GRANDE FAMILLE !

Je profite de cette édition du « Canard » du mois de novembre pour remercier l'ensemble des collègues qui ont accepté d'être candidats sur les listes présentées par l'UNSA et qui se sont investis dans ces élections professionnelles 2018. Vous avez été nombreux à nous envoyer vos demandes de candidature pour figurer dans les différentes instances. Vu que le nombre des candidats est défini par les textes, nous n'avons pas pu répondre positivement à toutes vos demandes. Ce magnifique élan de solidarité de vous tous nous a fait chaud au cœur ! Comme quoi, ça existe encore... et ça, ça vaut de l'or, en ces temps où les agents publics sont dénigrés par les médias et par les pouvoirs publics.

MILLE MERCI !

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !

MOBILISEZ VOUS, Votez en toute AUTONOMIE

L'autonomie de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes se fait dans le respect de la charte de ses valeurs.

Les activités, les orientations, les positions des sections sont définies, à la base, selon les particularités locales de la collectivité/de l'établissement public.

Pas de parti pris, d'idéologie imposée, simplement de la démocratie sociale, ayant pour vocation principale :

→ défendre les intérêts de tous les agents des collectivités locales et le service public qu'ils assurent.

Faites le choix d'un syndicalisme de proximité, qui place la négociation au cœur de son action.

Libres ensemble !



Rédacteur en chef :
WEISSLER Sylvie

Equipe de rédaction et
conception graphique :

KRAUSS Philippe
LEGROS Gaby
NIÇOISE Laetitia
SIFFERMANN Roland

Diffusion gratuite

A l'UNSA, pas de bla, bla... que des actes



Dates à ne pas oublier :

- Du 29.11. (9h00) au 6.12.2018 (17h00) : si vote électronique au CDG67 (voir la procédure en page d'accueil de notre site)
- Avant le 6.12.2018 (si vote par correspondance)
- le 6 décembre 2018 (si vote à l'urne).

Ce jeudi 6.12.2018 se dérouleront les élections professionnelles pour toutes les Fonctions Publiques. Vous allez élire vos représentants du personnel au Comité Technique (CT) ainsi qu'aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) (catégories C, B et A).

Transformez l'essai, en votant massivement pour les listes présentées par l'UNSA Territoriaux.

Scrutin 1 : CT COMITE TECHNIQUE

- Vous avez un CT propre (collectivités de + de 50 agents) : Vous voterez à l'urne, le jeudi 6.12.2018, dans votre collectivité/établissement public.
- Vous n'avez pas de CT propre (collectivités de - de 50 agents) : Votre collectivité/établissement public vous a remis (normalement) le matériel de vote contenant vos codes d'accès. Vous pouvez donc voter par voie électronique à partir du jeudi 29 novembre 2018 (9h00).

Scrutin 2 : C.A.P. COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

- ATTENTION** : tous les agents éliront leurs représentants du personnel aux C.A.P. par voie électronique à partir du jeudi 29 novembre 2018 (9h00).
- Vous avez un CT propre dans votre collectivité : Vous allez voter par voie électronique. Votre collectivité/établissement public vous a remis (normalement) le matériel de vote contenant vos codes d'accès, uniquement pour le scrutin C.A.P.
- Vous n'avez pas de CT propre dans votre collectivité : Les agents dépendant du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin trouveront dans l'enveloppe qui leur a été remise l'ensemble du matériel de vote pour les **2 scrutins : C.T. et C.A.P.**

Dans tous les cas,
tous les agents sont appelés à voter pour 2 scrutins : celui du Comité Technique et celui de la Commission Administrative Paritaire dont ils dépendent.

**VOTER POUR L'UNSA,
C'EST CHOISIR UNE EQUIPE RESPONSABLE.**

2014-2018 : on a bougé pour vous !

➔ CONTRE le gel du point d'indice, la baisse du pouvoir d'achat, les suppressions d'emplois dans la FPT

(15 mai 2014, 22 mars 2016, 10 octobre 2017, 22 mars 2018)

L'**UNSA Territoriaux** a appelé à plusieurs reprises les agents de la FPT pour se joindre aux mouvements (voir dates ci-dessus) :

- **POUR** une **négociation salariale immédiate** pour le dégel de la valeur du point d'indice ;
- **POUR** l'**arrêt des suppressions d'emplois** et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin ;
- **POUR** un **nouveau plan de titularisation des contractuels**, de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- **POUR** des dispositions exigeantes pour **faire respecter l'égalité professionnelle hommes/femmes** ;
- **POUR** la **défense et la pérennisation du système de retraite** par répartition et des régimes particuliers.



➔ POUR les animateurs (5 et 19 septembre 2016)

Ces jours-là, l'**UNSA Territoriaux** s'est mobilisée pour dénoncer « **la casse des conditions de travail** » des animateurs et ATSEM et revendiquer « **une qualité pédagogique et éducative** ».

➔ POUR les ATSEM (1^{er} février 2017)

« **Le bien-être à l'école maternelle de nos enfants passe aussi par le bien-être de ceux qui s'en occupent toute l'année** », l'**UNSA Territoriaux** a revendiqué pour eux :



- un **déroulement de carrière valorisant** les responsabilités qu'ils exercent ;
- la **définition d'un taux d'encadrement négocié** lors des temps scolaires et périscolaires ;
 - le **respect d'une véritable annualisation du temps de travail** ;

- la **délimitation des responsabilités de l'ATSEM** pendant les temps scolaires et périscolaires ;
- la **délimitation du positionnement de l'ATSEM**, trop souvent partagé entre les maires et les directeurs.

➔ Dans les EHPAD (30.01.2018) :

POUR obtenir l'**amélioration** :

- de l'**accompagnement des services et des soins** envers les personnes âgées et
- des **conditions de travail des professionnels** (moyens humains à la hauteur des besoins, arrêt des réformes tarifaires et des baisses de dotations : maintien de tous les effectifs des EHPAD ; amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières) ;



➔ **... et partout où l'UNSA a été présente** : des **actions locales** ont été menées (RIFSEEP, temps de travail, mises en place d'astreintes, risques psycho-sociaux...) toujours dans l'intérêt des agents... Sans compter toutes les situations individuelles traitées et réglées.

2018-2022

Nos objectifs :
Ne rien lâcher et être à la table des négociations



ZOOM SUR :

- ➔ les **dossiers concernant les emplois** (les externalisations, les privatisations, la contractualisation) ;
- ➔ les **réductions d'effectifs** (exemple : non remplacement des collègues partis soit sur un autre poste, soit en retraite) ;
- ➔ ces **non remplacements** qui détériorent les **conditions de travail** de tous les agents (surcharge de travail) exposant les agents aux soucis de santé tels que
- ➔ les **risques psycho-sociaux** et donc la **dégradation de la qualité du service public** ;
- ➔ les **actions sociales** (exemple : un régime indemnitaire (RIFSEEP) juste pour tous les agents, de toutes les filières) ;
- ➔ l'**amélioration de notre pouvoir d'achat**, donc un **rattrapage du point d'indice** ;
- ➔ le **PPCR (suite et fin)**, afin qu'il soit bien mis en œuvre début janvier 2019 pour les agents de catégorie C ;
- ➔ redonner son **vrai sens au service public**.



Infos statutaires

● Emplois à temps non-complet, mettons fin à la précarité !

- **Ce vendredi 9 novembre, la DGCL avait convié les organisations syndicales pour recueillir leurs propositions.**

En effet, elle envisage de « toiletter » le **décret n° 91-298**  portant sur les « temps non-complets », qui concernent environ 215 000 agents dans la Fonction Publique Territoriale. Cette spécificité territoriale fait cohabiter environ 150 000 fonctionnaires et 65 000 contractuels. **Le système actuel est complexe.** Le décret n'est plus à jour et ne prend pas en compte les nouvelles réalités territoriales.

Ce tour de table, auquel seules participaient l'**UNSA**, la CGT et la CFDT, nous a permis de rappeler l'attachement de l'**UNSA** au statut de fonctionnaire pour tous les emplois, qu'ils soient à temps complet ou non-complet. Nous avons fait part de notre soutien à l'actualisation des textes et d'y ajouter la possibilité d'offrir aux Centres de Gestion l'option de gérer de façon mutualisée les « temps non-complets ». Cette mutualisation est, à notre sens, la solution pour que le plus grand nombre obtienne un temps complet sur plusieurs collectifs ou établissements.

Nous avons, par ailleurs, insisté sur le fait que certains agents à temps non-complet étaient obligés par leur employeur de faire des heures complémentaires (non-majorées) et qu'il fallait reconnaître le droit au paiement d'heures supplémentaires majorées.

Nous avons rappelé l'opposition de l'**UNSA** au développement de l'emploi contractuel, particulièrement pour les emplois à temps non-complet, déjà fortement précarisés.

Enfin, nous avons porté le souhait de l'**UNSA** que le législateur assouplisse le seuil d'affiliation à la CNRACL pour les fonctionnaires dont le temps non-complet est inférieur à 28 heures hebdomadaires. Ces agents doivent bénéficier des mêmes droits que les autres fonctionnaires !

● Avez-vous droit à la GIPA ?

- Au *Journal Officiel* du 7 novembre 2018 ont été publiés :
 - le **décret n° 2018-955** du 5 novembre 2018  modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat** (GIPA). Le décret proroge en 2018 l'application de la GIPA. Il fixe, dans ce cadre, la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité ;
 - l'**arrêté du 5 novembre 2018** fixant au titre de l'année 2018 les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA.

Pour la période de référence du **31 décembre 2013 au 31 décembre 2017**, l'arrêté fixe les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA comme suit :

- Taux de l'inflation : + 1,64 % ;
- Valeur moyenne du point en 2013 : 55,5635 euros ;
- Valeur moyenne du point en 2017 : 56,2044 euros.



Nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION REGIONALE GRAND EST

19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://www.unsatorriviaux67.e-monsite.com/>

E-mail UD 67 : unsa67@orange.fr ● Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>



Suivez toutes nos actions sur  



Inscrivez-vous au CONCOURS de :

- **Sage-femme**

Concours sur titres, avec épreuves
Organisateur : CDG55

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

du 6.11 au 12.12.2018

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 20.12.2018

... Et aux EXAMENS PROFESSIONNELS

- **Adjoint administratif principal 2^e classe**

(AVANCEMENT DE GRADE)
Organisateur : CDG67

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

du 23.10 au 28.11.2018

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 6.12.2018

- **Technicien principal 1^{re} classe**

(AVANCEMENT DE GRADE)
Organisateur : CDG67

- **Technicien principal 2^e classe**

(AVANCEMENT DE GRADE)
Organisateur : CDG67

- **Technicien principal 2^e classe**

(PROMOTION INTERNE)
Organisateur : CDG67

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

du 30.10 au 5.12.2018

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 13.12.2018

Prochains concours : sur notre site

Voir dates des concours et examens professionnels 2019 sur notre site :
Rubrique « Infos pratiques/ concours »



Permanences téléphoniques :

Tous les jours ouvrés (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00